

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 14/04/2025

MA-DEL-2025-044

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Immeuble Gayaud : choix des entreprises

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION MA-DEL-2025-031

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour le chantier de rénovation de l'immeuble Gayaud, 4 rue d'Herse, est clôturée depuis le jeudi 20 mars 2025.

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'oeuvre, cabinet AAA Gallerand-Ribeaudeau.

Au vu de cette analyse, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 - 3D SECUR, 23 300 Saint Maurice la Souterraine = 25 319.00 HT

- LOT 2 - CHAPTAR, 23 000 Saint Sulpice le Guéretois = 160 360.62 HT

- LOT 3 - GRIZON, 23 430 Saint Pierre Chérignat = 61 436.15 HT

- LOT 4 - CREUSE AGENCEMENT, 23 000 Guéret = 68 098.26 HT

- LOT 5 - FAURE, 87 350 Panazol = 43 327.20 HT

- LOT 6 - DE MIRANDA, 03 410 Domérat = 8 930.00 HT

- LOT 7 - COULEURS DECO, 36 400 La Châtre = 21 602.50 HT

- LOT 8 - TRULLEN, 23 000 Guéret = 31 978.11 HT

- LOT 9 - AEL, 87 000 Limoges = 26 941.96 HT

Archives de la République Française
023-212302103-20250411-MA-DEL-2025-044-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

La dépense totale pour la partie travaux est de 447 939.80 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire détaillée ci-avant
- autorise celui-ci à solliciter les aides de l'Etat (DETR, Dsil, FNADT) ainsi que tout financement afférent
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 14/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

